

>>> NEWSLETTER <<<

LA VIE DU GAL

Programme Leader Coeur du Jura 2023-2027



RETROSPECTIVE 2023

LA CANDIDATURE



UN PROJET DE TERRITOIRE

Le dossier de candidature au programme européen LEADER (déposé en juillet 2022) s'est appuyé à la fois sur la stratégie de territoire Cœur du Jura et sur une consultation large des acteurs du territoire (par le biais d'entretiens et d'ateliers). A la suite d'une audition, le territoire a finalement été sélectionné en février 2023.

PLUSIEURS INSTANCES



Le Groupe d'Action Locale (Gal) Cœur du Jura est l'instance administrative du Programme Leader. Le Gal, présidé par M. Michel Cêtre est porté par la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura (CCAPS).

En 2023, le Gal est composé d'une instance décisionnaire, le Comité de Programmation, présidé par M. Michel Cêtre, élu le 4 octobre par ses membres. Une équipe technique employée par la CCAPS assure le secrétariat et l'animation du Gal.

LE GAL

LE CONVENTIONNEMENT

LA PRÉPARATION DE LA CONVENTION LEADER...

>>> 25 MAI

Première réunion des membres du CP avec l'équipe technique au complet pour un temps de travail en sous-groupes thématiques sur les fiches-actions. 7 sous-groupes de minimum 3 membres du Gal ont livré des précisions sur les actions éligibles et les critères d'admissibilité. La réunion s'est tenue à Salins-les-Bains.

>>> 19 JUIN

2ème réunion de préparation du conventionnement Leader. Au programme : retour sur les conditions d'admissibilité des opérations Leader à la suite de nos échanges avec la Région, précisions sur le montage financier des projets Leader, explications sur le fonctionnement du Gal et le rôle des membres des différentes instances (Gal, CP, équipe technique...) et choix d'un logo pour le Gal.

11 membres du collège privé et 9 membres du collège public étaient présents au sein des locaux de la CCAPS à Poligny.

TRAVAIL EN SOUS-GROUPES THÉMATIQUES

L'animation du programme Leader permet d'organiser des ateliers de co-construction entre des acteurs impliqués de différentes manières dans la vie locale



LA SIGNATURE

UNE DÉMARCHE EN TROIS ETAPES...

»»» LE PASSAGE EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La convention Leader a été présentée au conseil communautaire du 4 juillet à Salins-les-Bains. Celui-ci a validé le modèle de convention Leader ainsi que ses annexes : les fiches-actions, la maquette financière, les mentions minimales du règlement intérieur du Gal, etc.



»»» LA SIGNATURE ADMINISTRATIVE

La région Bourgogne-Franche-Comté ayant indiqué le 31 août comme date limite à laquelle toutes les conventions Leader devaient être signées, le Gal Coeur du Jura est parvenu à organiser la signature avant cette date.

Trois partenaires ont signé la convention le 22 août 2023 : M. Bonnet, Président de la structure porteuse du Gal (CCAPS), M. Cêtre, Président du Gal et Mme Marie-Guite Dufay, Présidente du Conseil Régional.

SOUPLESSE

La maquette financière annexée à la convention Leader est souple. Elle distingue uniquement les deux grands postes que sont les projets (1.3 millions d'euros) et l'ingénierie (400 000 euros). Les fiches-actions sont elles aussi rédigées de manière à ne pas trop restreindre le champ d'action et les conditions d'intervention financière.

»»» LA SIGNATURE PUBLIQUE

Soucieuse d'accroître la visibilité du soutien de l'Europe à nos territoires, la Région a proposé que soit organisée une signature publique de la convention Leader 2023-2027.

Ainsi, le 21 novembre a eu lieu la signature de la convention à Salins-les-Bains en présence de Mme Jamilah Habsaoui, conseillère régionale déléguée à la ruralité de la Région.

M. Bonnet et M. Cêtre ont présenté les programmes Leader 2014-2022 et 2023-2027. Quelques élus communautaires, des membres du Gal, des partenaires tels que la DDT ainsi que la Presse locale étaient présents.



LE PROGRAMME LEADER 23-27

UN TERRITOIRE INTERCOMMUNAL - 3 AXES D'INTERVENTION

EN BREF...

1,3 millions d'euros
à allouer à des projets

Un co-financement unique et automatique*

Un accompagnement administratif, financier et technique

* Pour les projets dont le coût total est inférieur à 200 000 € HT (hors projets de coopération).

7 FICHES-ACTIONS (FA)

FA1: Vers un secteur du bâti plus éco-responsable et soucieux du confort, de la santé des usagers

FA2: Renforcer la résilience énergétique et alimentaire du territoire

FA3: Renforcer la sobriété écologique du territoire par la sensibilisation et la mobilité

FA4: Renforcer les services de proximité et améliorer leur mise en réseau

FA5: A l'échelle du territoire, structurer l'offre culturelle et développer l'évènementiel d'ampleur

FA6: Enrichir et mutualiser ses expériences et savoir-faire par la coopération, au service du territoire

FA7: Fonctionnement du GAL

»»» TRANSITION ECOLOGIQUE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un premier axe du programme vise à accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant sa transition écologique, énergétique et numérique.



FA1 - Bâti



FA2 - Résilience alimentaire et énergétique



FA3 - Sobriété écologique

»»» SERVICES A LA POPULATION, CULTURE ET ÉVÉNEMENTIEL

Un second axe vise à améliorer l'attractivité du territoire en garantissant un socle commun de services à la population à travers le renforcement des services de proximité et l'amélioration de leur mise en réseau, ainsi qu'en structurant, à l'échelle du territoire, l'offre culturelle et en développant l'évènementiel d'ampleur.



FA4 - Services à la population



FA5 - Culture et évènementiel

»»» COOPÉRATION

Le 3ème axe consiste à organiser la coopération avec d'autres territoires sur des thématiques d'intérêt commun.



FA6 - Coopération

LE COMITÉ DE PROGRAMMATION

LA MISE EN PLACE...

»»» LE RÈGLEMENT D'INTERVENTION FINANCIÈRE

Le règlement d'intervention financière fixe les conditions de financement des projets selon les types d'actions. Lors des réunions des 4 octobre et 9 novembre, les membres du comité de programmation se sont accordés sur les conditions suivantes quelques soient les projets:

- un plancher de coût de projet de 10 000€
- un taux maximum d'aide publique fixe de 80% quel que soit le porteur de projet
- un taux maximum d'aide public dégressif pour les projets pluriannuels (hors ingénierie interne).

Le règlement fixe par ailleurs des plafonds de dépenses éligibles et des plafonds d'aide Leader, le cas échéant, pour chacun des types d'action mentionnés dans les fiches-actions.

»»» LES GRILLES DE SÉLECTION

Les grilles de sélection servent à examiner et sélectionner les projets selon des critères spécifiques à chaque fiche-action. Par exemple, un projet de rénovation du bâti ne sera retenu que s'il répond non seulement aux critères d'admissibilité mentionnés dans la fiche-action correspondante (FA1), mais également aux critères de sélection précisés dans l'une des deux grilles de sélection de la fiche-action 1. La grille de sélection qui s'applique sera soit celle portant sur des opérations d'investissement, soit celle portant sur des opérations de fonctionnement selon la nature du projet.

LE COMITÉ DE PROGRAMMATION

Contrairement au programme Leader précédent (2014-2022), les membres du Comité de Programmation (CP) se sont tous portés volontaires pour participer au programme Leader.

Le CP compte 52 membres, soit 26 membres titulaires et leur suppléant.e. Le CP est par ailleurs constitué pour moitié de membres issus du secteur privé (entreprises, associations...) et pour moitié de membres élus au sein de la collectivité (maires, vice-présidents de la CCAPS, etc.).

»»» LE COMITÉ DE PROGRAMMATION ET LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La réunion du 9 novembre qui s'est tenue à Salins en présence de 11 membres du collège privé et de 13 membres du collège public a permis de valider les documents cadres permettant aux membres du CP :

- De prononcer un avis (favorable, défavorable ou avec réserves) sur les dossiers retenus pour être instruits par la Région.
- De voter le montant de financement alloué aux projets en comité de programmation.

Les membres du CP ont également validé le règlement intérieur du Gal et la composition du CP en l'état. Ces documents sont encore en cours de finalisation au regard des derniers échanges avec la Région sur les questions d'atteinte du double quorum et de gestion des conflits d'intérêt. Nous vous tiendrons informé.e.s du résultat en 2024.

DU CÔTÉ DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE

LES TEMPS FORTS 2023

➤➤➤ RÉUNIONS AVEC LA RÉGION



- **15 mars** : Réunion de lancement de la Région Bourgogne-Franche-Comté à Dijon.
- **12 octobre** : Réunion politique Leader à Dole. Michel Cêtre, Marion Nicod et Sarah Crestin-Billet ont assisté à une réunion présidée par Eric Houlley, vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté.
- **17 octobre** : Marion Nicod, en tant que coordinatrice du service Politiques territoriales à la CCAPS, s'est rendue au Comité de Suivi PSN FEADER à Besançon
- **21 novembre** : Rencontre avec la nouvelle instructrice de nos dossiers Leader à la Région, Mme Anaïs Nicod et sa supérieure hiérarchique, Mme Patricia Colette à Salins-les-Bains.
- **7 décembre** : Réunion technique Leader à Dijon avec la Région. L'équipe technique s'est rendue à Dijon pour évoquer diverses problématiques (éco-conditionnalités, conflits d'intérêt, etc.) et pour poser les bases de la collaboration avec le service instructeur. Le Gal Cœur du Jura est intervenu en plénière pour présenter le résultat des derniers échanges sur l'élaboration et l'utilisation des grilles de sélection travaillées lors de la réunion Inter-Gals.

L'INGENIERIE LEADER

L'ingénierie Leader en 2023 c'est :
1,7 ETP, des dépenses de communication et d'animation du Gal.

➤➤➤ FORMATION

Les 3 et 4 avril : Formation sur le montage de dossier LEADER de l'équipe technique au complet à Belfort. Et mise en perspective du programme par rapport à la politique européenne de la PAC par l'association Leader France.



RÉUNION INTER-GAL

Echange technique avec les autres Gals de Bourgogne-Franche-Comté à Lons-le-Saunier le 24 octobre 2023.

LES PROCHAINS TEMPS FORTS

»»» POUR L'ÉQUIPE TECHNIQUE

- Finalisation du règlement intérieur du Gal
- Installation définitive des membres du CP au complet
- Formations diverses (logiciel EuroPac, etc.)
- Développement des outils de communication à l'attention des porteurs de projets (brochure, etc.)

L'IDENTIFICATION DES PROJETS

Au quotidien, l'équipe technique reçoit et oriente des porteurs de projets. Elle travaille étroitement avec les acteurs du territoire et de la Région.

En 2023, plusieurs projets ont déjà été identifiés dans les champs des services à la personne, de la coopération, de l'alimentation...

»»» POUR LES MEMBRES DU GAL

- Mise en place d'un répertoire des contacts et des compétences techniques des membres du Gal
- Réponse à une enquête pour exprimer ses besoins de formation
- Visite de terrain/d'une exposition des projets Leader 14-22 lors d'un événement convivial
- Participation à un premier comité de programmation (en mars ?) : Prise de connaissance des projets pré-identifiés par l'équipe technique
- Mise en place (facultative) d'un comité d'évaluation et de comités techniques du Gal

Nous restons à votre écoute pour répondre à vos questions et vos besoins !!!

BONNE ANNÉE !

NOUS VOUS ADRESSONS NOS MEILLEURS VOEUX POUR 2024 !!!

MARION, ELISE, SARAH & MICHEL CÊTRE POUR LE GAL CŒUR DU JURA

LEADER.COEURDUJURA@CC-APS.FR